



CAPD du 9 juin 2022

## RECOURS TEMPS PARTIELS

### Présent.es :

Pour l'administration : L'IA M Ben Fabien, SG M Bronner, M Roux, Mme Lefevre, Mme Baumann, Mme Viaud

Pour les OS :

- SNUipp-FSU : Mme COUSSON Mallorie, Mme METEAU Lionel, Mme RIVIER Séverine, M BLANCHARD Yannick

- SE-Unsa : Mme Monamy Laure, Mme Faivre-Béalialia Dalila

### Tour de table et Présentation :

Le DASEN précise avoir été et être toujours un instituteur. Il a été 7 ans DASEN en Saône et Loire avant de nous rejoindre et insiste sur la nécessité d'un temps long sur un poste pour avoir le temps de faire les choses temps long est important. Il souhaite continuer de mener son travail avec un très grand intérêt pour l'école. Il souligne que le recentrage autour du « parcours de l'élève » est quelque chose de très positif et que l'on doit se féliciter de la politique de ces 5 dernières années en faveur de l'école élémentaire.

### Lecture des déclarations préalables :

SNUipp-FSU en pièce jointe.

Se-UNSA

### *Réponse du DASEN :*

Sur le contexte actuel, il n'a pas la même analyse que nous, puisqu'il précise que le P/E est excellent dans le Jura et que même si nous avons perdu des élèves (environ 200), des postes ont été créés.

Selon lui, le parti pris de maintenir l'école ouverte pendant la crise sanitaire a été choix politique fort. Il remercie tous les enseignant.es pour leur investissement pendant cette période. Il est vrai que l'attente envers les enseignant-es a été très forte.

Concernant nos propos sur la crise du recrutement, il l'explique par le déplacement du curseur en M2.

### Remarques préalables à l'étude des recours temps partiels déposés par les collègues :

M Bronner, secrétaire général, fait état de la politique sur les temps partiels du département :

Le département est toujours en sous-consommation. Il y a donc moins de personnels que de postes. C'est une situation qui s'accroît depuis l'année dernière. Pour répondre à ce problème, l'académie et le département cherchent des modes de gestion pour laisser le moins possible de postes vacants.

**Réponse du SNUipp-FSU :** nous nous rappelons à quel point l'IA précédent se félicitait de la dotation à la carte scolaire... Visiblement il faut tenir un double discours ! Nous ne pouvons pas nous féliciter en janvier puis déplorer une sous-consommation en Mai. Cela n'est pas tenable. Reconnaissez au moins la situation.

Cette année :

- 65 demandes de Temps Partiels de droit

- 73 demandes de Temps Partiels sur autorisation

***Pour rappel , l'année dernière en 2020-2021 il y avait eu 116 demandes de demande sur autorisation***

Le SNUipp-FSU et le SE-UNSA précisent que cette baisse des demandes est le reflet du ras le bol des collègues qui n'essayent même plus de faire une demande car ils-elles savent qu'elle sera refusée.

Sur ces 73 demandes :

- 47 sont des demandes de temps partiel à 75%
- 26 sont des demandes de temps partiel à 50%

#### **\*Avis favorable**

25 demandes ont eu un avis favorable pour les raisons évoquées dans la circulaire à savoir :

- Avoir au moins 3 enfants dont l'ainé a – de 12 ans
- Demande pour raisons de santé avec pièces jointes et soumis à l'avis médical du médecin de prévention
- Cumul d'activité pour création d'entreprise

Sur ces 25 demandes, 19 demandes ont eu un avis favorable pour raisons médicales dont 10 de droit (RQTH)

#### **\*Avis défavorable au regard de la circulaire**

Ces avis ont amené à des entretiens individuels : 44 entretiens individuels menés et seulement 7 temps partiels ont été accordés à la suite.

Après les entretiens, 33 demandes ont reçu un avis défavorable

A la suite il y a eu 10 saisines de la CAPD que nous étudions aujourd'hui.

#### **Etude des recours individuels :**

A la suite de l'étude des 10 études de saisine, le DASEN en accorde seulement 3, équivalent de 0,75 ETP

Une collègue se verra proposer une autre solution.

Une autre collègue se verra proposer une quotité de temps partiels : passage de 50 à 75%

Le DASEN n'a eu de cesse de dire que les collègues n'ont pas des dossiers suffisamment fournis.

Qu'ils-elles se doivent d'utiliser les « outils appropriés » à leur disposition pour exposer leurs difficultés, attentes : il entend par là faire appel à l'assistante sociale de la DSDEN Mme Pavat et/ou prendre rendez-vous avec la médecin de prévention Mme Baverel ou encore le RH de proximité.

Le SNUipp-FSU 39 a tenu à défendre tous les collègues et a avancé tous les arguments fournis par ceux-ci. Nous rappelons alors que les collègues qui demandent un temps partiel ne le font pas de façon irréfléchie, ils/elles en ont besoin pour avoir des conditions de travail et d'équilibre personnel acceptables. Et elles et ils se le paient !

Refuser les temps partiels sur autorisation avec l'argument de la nécessité de service ne tient pas. Les collègues n'ont pas à pâtir d'une gestion à flux tendu des personnels. Notre département a besoin de postes ! Nous le disons à chaque carte scolaire !

Le SNUipp-FSU rappelle que si les personnes se voient accorder les temps partiels, ces personnels ne seront pas en difficulté et n'auront donc besoin de voir ni l'assistante sociale, ni le RH de proximité. Nous redemandons que tous les temps partiels soient accordés !

Pour chaque saisine, la décision du DASEN est mise au vote: Les représentant.es du personnel du SNUipp-FSU ont voté CONTRE pour tous les refus de temps partiels et propositions non conformes à la demande de l'agent.e, ont voté POUR pour tous octrois.

## Etude des questions diverses SNUipp-FSU39

Les réponses apportées par l'administration sont en rouge

- Parmi les personnels s'étant vu refuser leur demande d'exercice à temps partiel l'année dernière, à ce jour, combien :
  - Sont en arrêt maladie ? **Ont été : à partir de 30 jours : 7 agent-es > 3 en arrêt encore aujourd'hui. (2 nouvelles demandes de TP)**
  - Ont demandé un temps partiel thérapeutique ? **4 dont 3 toujours d'actualité**
  - Ont fait une demande de mise en disponibilité ? **2 de droit**
  - Ont demandé une rupture conventionnelle ? **0**
  - Ont démissionné ? **0**

- Concernant ces personnels, quel dispositif de soutien a été mis en place pour ceux-celles qui sont en difficulté, au niveau des circonscriptions ? de la médecine de prévention ? **Les IEN ont été attentifs et informés des situations. Certaines rencontres ont eu lieu. Médecine de prévention se tient à disposition (avec une infirmière de prévention)**

- Point sur les ineat/exeat : **4 demandes d'exeat reçues 20 demandes d'Ineat.**

**Tout est en cours d'examen. Un seul exeat accordé pour la Rochelle. Décision prise prochainement.**

- Point sur les détachements : **3 demandes avec 2 pour le second degré avec avis défavorable de la rectrice et 1 au ministère agriculture validé**
- Point sur les départs en formation l'année prochaine : **6 demandes de congé de formation pour 2 avis favorables donnés. Le DASEN encourage à faire des demandes pour avoir des crédits**
- CPF : **Le Jura n'a pas de campagne précise 5 demandes de mobilisation.**
- Combien de demande de ruptures conventionnelles ont été faites cette année, combien ont été accordées à cette date ? **4 demandes > 3 avec avis favorable (cessation de fonction)**
- Combien de demandes de démission ? **1 effective au 1<sup>er</sup> mars.**
- Combien de demandes de disponibilité (de droit et sur autorisation) ont été faites à cette date ? **11 demandes de droit et 2 demandes sur autorisation**
- Combien de demandes d'allègement et combien accordées ? **13 demandes et 7 accordées. Quelques nouvelles demandes.**
- Point/prévision sur la situation l'année prochaine des stagiaires (combien, à quelle quotité en classe...) :

**Prévision 17 lauréats à temps complets et 19 lauréats à 50%. Il faut y ajouter les éventuelles prolongations et les 2 agent.es appelé.es de la liste complémentaire en février mars.**

**Suite à notre question, Mme Viaud et M roux confirment que certain-es contractuels de cette année ont passé le concours mais pas de chiffre précis.**

**Sur les Alternant-es : 21 (ne sera pas atteint) réunion le 22 juin.**

**Etudiant-es en prépro : pas de visibilité - Pas de PPEP**

- Concernant les stagiaires de cette année, combien de démissions ? **2 démissions en octobre et en janvier. 31 PES aujourd'hui avec les LC**

- Bilan du poste de référent-e direction. Sera-t-il ou elle reconduit ? Quelle hauteur de décharge lui est attribuée ? Où se trouve la fiche de poste qui précise les missions, le périmètre d'intervention et les modalités de candidature ? **La mission est confiée à la chargée de mission pilotage premier degré pas de temps de décharge dédié. Pas de poste spécifique. La suite de la réponse sera apportée par M Faivre dès que possible par retour de mail**  
Quel est le périmètre d'action du référent EMAS ? **la réponse sera apportée par M Faivre dès que possible par retour de mail**
- Point sur la situation de fermeture du CMP de Champagnole. **Le Docteur Elisseeff a apporté des informations lues par Mme Viaud: Effectivement l'antenne enfant CMP est transférée à Arbois. Seule restera une antenne adulte sur Champagnole.**

**Le SNUipp-FSU dénonce cette situation que les collègues du secteur accueillent avec beaucoup d'appréhension : les directeurs-directrices d'école du secteur disent vouloir s'adresser au DASEN pour que la situation soit évoquée avec l'ARS qui met tout le monde devant le fait accompli. Le DASEN dit qu'il va se pencher sur cette situation.**

- Est-il question de l'implantation d'une deuxième ULIS à l'école François Rollet ?

**Un constat est fait par M Roux : pas assez de places pour les élèves avec notifications MDPH. Recherche depuis plusieurs années d'une école susceptible d'accueillir les élèves notifiés avec l'espace suffisant et une structure d'école avec suffisamment de classes pour accueillir les élèves. Premier temps avec Montmorot puis Rollet : collègues rencontrés en conseil de maître le 28 mars avec demande de retour sur leur appréhension de l'année prochaine. Ecrit fait le 4 avril. Réflexion sera engagée avec le DASEN. Municipalité pas encore contactée.**

- Stages MIN : les collègues ont été destinataires des propositions de stages MIN
- Combien de stagiaires MIN cette année ?
- Est-ce que les AESH ont été destinataires de ces propositions de stage ?
- Qu'en est-il de la politique de départ ? Quels critères ?

**La gestion étant académique, Mme Viaud répond ne pas pouvoir donner d'informations à ce sujet**

#### **Autres informations apportées lors de cette CAPD**

- Balance suite aux permut : Le solde est nul suite à 1 départ suite au mouvement pop, 1 départ mouvement école inclusive et 1 exeat : donc solde de -3
- Mouvement publication vers le 28 juin. Toutes les candidatures ASH sont données au fur et à mesure.
- Promotions publiées autour du 30 juin.
- Hors classe contingent de 81
- Pas de contingent classe ex
- Echelon spécial pas d'agent-e concerné